



HAL
open science

Deux frères ennemis, deux sensibilités catholiques : les prédications de René Benoist et de Gilbert Génébrard à Paris pendant la Ligue (1591-1592)

Thierry Amalou

► **To cite this version:**

Thierry Amalou. Deux frères ennemis, deux sensibilités catholiques : les prédications de René Benoist et de Gilbert Génébrard à Paris pendant la Ligue (1591-1592). 2006. hal-01774718

HAL Id: hal-01774718

<https://hal.science/hal-01774718>

Preprint submitted on 23 Apr 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Deux frères ennemis, deux sensibilités catholiques : les prédications de René Benoist et de Gilbert Génébrard à Paris pendant la Ligue (1591-1592)

Thierry AMALOU (Université de Paris 1-Panthéon-Sorbonne)

La crise finale des guerres de Religion a-t-elle déterminé en profondeur l'évolution ultérieure du catholicisme français ? Opposée au catholicisme royal qui plaçait l'Église dans l'État, la Ligue était attachée à une religion mêlant désir de sainteté, appel au martyr et refus majeur du protestantisme¹. Les enjeux théologiques et politiques du débat d'opinion, saisis à travers les pamphlets, s'ordonnent autour de la question de la (non)reconnaissance de la légitimité d'Henri IV et de la lutte contre l'hérésie : émerge alors une conception de l'unité communautaire—la Sainte Union—qui ne se résumait pas à l'exclusivisme catholique mais tendait aussi à confondre la communauté politique avec la communauté spirituelle c'est-à-dire le corps mystique du Christ (l'État dans l'Église)². Mais comment raccorder aux discours des publicistes, les gestes et les dévotions des Parisiens qui revêtirent des formes extérieures spectaculaires pouvant traduire une inquiétude des fins dernières et de l'imminence du retour du Christ ? Paris aurait été le théâtre d'une « piété panique » évoquant la Florence de Savonarole (processions blanches de 1589, processions en armes de 1590)³. La Ligue traduirait ainsi une « crise du croire ensemble », qui était peut-être aussi une « crise de la médiation cléricale » résolue au XVII^e siècle derrière la bannière unificatrice d'un catholicisme dévot porté par la monarchie des premiers Bourbons⁴.

En partant de l'observatoire de la cour et de la capitale, il y a plus de trente ans, Jacqueline Boucher identifiait une « même sensibilité religieuse » chez les catholiques royaux et les ligueurs, se manifestant notamment dans la participation à des rituels extériorisés de réconciliation et de pénitence. À l'inverse, A. Ramsey, en s'appuyant sur l'étude des testaments parisiens, a récemment opposé le « catholicisme d'immanence » des ligueurs à la

¹ R. Descimon, J. J. Ruiz Ibanez, *Les Ligueurs de l'exil. Le refuge catholique français après 1594*, Champ Vallon, Seyssel, 2005, p. 21-30.

² M.-F. Renoux-Zagamé, *Du droit de Dieu au droit de l'homme*, Paris, 2003, pp. 275-283.

³ D. Crouzet, *Les Guerriers de Dieu. La violence au temps des troubles de Religion (vers 1525-vers 1610)*, Seyssel, 1990, t. II, pp. 389-394. D. Richet, « Politique et religion : les processions à Paris en 1589 », *De la Réforme à la Révolution*, Paris, 1991, p. 69-81. Les prédications à contenu prophétique et pénitentiel se développent pendant les périodes de crise de la fin du Moyen Âge, voir H. Martin, *Le métier de prédicateur en France septentrionale à la fin du Moyen Âge (1350-1520)*, Paris, 1988, p. 30-37.

⁴ Sur cette capacité d'adhésion de la monarchie des premiers Bourbons, voir O. Christin, *Le roi-providence. Trois études sur l'iconographie gallicane*, Chrétiens et Sociétés, Documents et mémoires n° 6, 2006, pp. 111-113.

religion des catholiques d'État (les « Politiques ») et des catholiques royaux construite sur un rapport plus direct à la transcendance⁵.

Le dossier de la prédication comme « fabrique de l'opinion et de la foi » mérite d'être réouvert à partir de la comparaison des sermons de deux théologiens parisiens qui jouissaient d'une grande notoriété auprès de leurs contemporains et dont les choix politiques s'opposèrent : Gilbert Génébrard (1537-1597) et René Benoist (1521-1608). Le premier, moine bénédictin, docteur en théologie (1563), célèbre pour son érudition et ses compétences d'hébraïsant qui lui valurent d'occuper la charge de lecteur en Hébreu au Collège royal (1569), figure au premier rang des polémistes de la Ligue parisienne incarnant les positions officielles de la faculté de Théologie⁶. Il obtint l'archevêché d'Aix (vacant depuis la mort d'Alexandre Canigiani) le 6 mai 1591 grâce à l'intercession du duc de Mayenne et de l'avocat général du parlement d'Aix, Honoré de Laurens, auprès du pape Grégoire XIV⁷. Mais Génébrard attendit jusqu'en septembre 1593 avant de faire son entrée officielle dans son siège provençal⁸. Entre temps, il résida dans la capitale et prêcha tout le carême de l'année 1592 dans la paroisse Saint-Barthélemy sur l'île de la cité. Or la Bibliothèque nationale conserve un recueil manuscrit qui semble reproduire l'intégralité de cette prédication de carême. Il s'agit de notes d'auditeur prises par le théologien Pierre Guichard⁹. Celles-là peuvent être avantageusement confrontées aux plans autographes de ces mêmes sermons qui par chance ont été conservés¹⁰. Génébrard incarne par ailleurs la figure d'un chef ligueur jusqu'aboutiste, banni du royaume par le Parlement d'Aix en 1596¹¹.

⁵ J. Boucher, « Catholiques royaux et ligueurs : une même sensibilité religieuse, des frères ennemis », *Mélanges André Latreille*, Lyon, 1972, p. 67-81. A. W. Ramsey, *Liturgy, Politics and Salvation. The catholic League in Paris and the nature of the catholic Reform, 1540-1650*, Rochester, 1999, chap. 4 et 6.

⁶ Lyse Schwarzfuchs, *Le livre hébreu à Paris au XVI^e siècle*, Paris, 2004, pp. 46-49. J. Boucher, *Histoire et dictionnaire des guerres de Religions (1558-1598)*, Paris, 1998, p. 941-942 ; Léon-Paul Desvoye, *Étude historique sur Gilbert Génébrard, archevêque d'Aix-en-Provence, prieur de Notre-Dame de Semur-en-Auxois*, Marseille, 1885, 20 p.

⁷ Arch. dép. du Bouches-du-Rhône, annexe d'Aix-en-Provence, 1G 149 ; *Annales de la Sainte Eglise d'Aix [...] avec les dissertations historiques contre Mre Launoy docteur de Paris par Jean Scholastique Pitton, docteur en médecine...*, Lyon, 1668, p. 241. Sur Honoré de Laurens, voir F. Vindry, *Les parlementaires français au XVI^e siècle*, t. I, 1909, Paris, pp. 51-52

⁸ *Histoire en forme de journal de ce qui s'est passé en Provence depuis l'an 1562 jusqu'à l'an 1607 par Foulquet Sobolis, procureur au siege d'Aix*, éd. par F. Chavernac, Aix, 1894, p. 159. L'entrée de Génébrard à Aix eut lieu le 20 septembre 1593. Au préalable, Génébrard avait été sacré dans l'église Sainte-Genevieve de Paris par Jacques Beaton, (archevêque de Glasgow), Aymar Hennequin (évêque de Rennes) et Guillaume Rose (évêque de Senlis).

⁹ BnF, ms fr. 1058 : les sermons couvrent sans lacune la période allant du mercredi des Cendres au dimanche *In Albis*. Je remercie bien chaleureusement M. Penzi, qui termine un livre sur la pensée théologico-politique de la Ligue, de m'en avoir communiqué une reproduction complète.

¹⁰ BnF, ms lat. 3300 et 3301. Le jugement sévère et hâtif de Charles Labitte, *De la démocratie chez les prédicateurs de la Ligue*, Paris, 1866, note p. 145, qui ne voyait dans ces plans de sermons que « des notes sans ordre », explique peut-être le peu d'intérêt que les historiens leur ont porté jusqu'à maintenant.

¹¹ Arch. dép. du Bouches-du-Rhône, annexe d'Aix-en-Provence, B 5476 : sentence du Parlement de Provence du 22 janvier 1596. La condamnation de Génébrard repose tout d'abord sur son implication dans la Ligue provençale. Les juges du Parlement de Provence rendent notamment Génébrard complice des menées de Philippe II et du duc de Savoie. Dans un contexte de propagande où les royaux voulaient monopoliser le sentiment national, cet argument réduit Génébrard à la figure d'un traître. Surtout, la qualification de crime de lèse-majesté est retenue pour la publication du *De Sacrarum electionum jure et necessitate ad Ecclesiae gallicanae redintegrationem*, Sébastien Nivelles, Paris, 1593. L'ouvrage qui préconisait de rétablir les élections canoniques et de mettre fin au concordat irritait suffisamment les juges royaux pour que ces derniers décident de le brûler en place publique à Aix et de le retirer des librairies du royaume.

A l'inverse, le second de nos polémistes, René Benoist, pur produit du collège de Navarre (docteur en théologie en 1560), curé de Saint-Eustache, prédicateur célèbre et polygraphe infatigable (auteur ou éditeur de 231 livres ou libelles), adhéra sans zèle à la Ligue en 1589. Il soutint néanmoins les positions du pape Grégoire XIV dont les bulles monitoires renouvelaient l'excommunication à l'encontre de Henri IV et de ses partisans en 1591. Membre du courant des « semonneux », ce polémiste catholique de premier plan (lecteur royal en théologie depuis 1572) aurait tenté de réconcilier les Seize et certains catholiques royaux en 1592. Mais las de la guerre civile, René Benoist devait finalement se rapprocher d'Henri IV en 1593 en participant à l'instruction et à la conversion du roi en juillet 1593¹². Si bien que le curé de Saint-Eustache incarne plutôt la figure d'un catholique royal modéré facilement opposable à l'intransigeance des positions de Génébrard.

Outre l'abondante œuvre imprimée de Benoist, nous disposons de lui un sermon manuscrit conservé à la Bibliothèque Méjanes d'Aix-en-Provence. Plus précisément, il s'agit des notes d'un auditeur transcrivant un sermon prononcé par Benoist devant ses fidèles de Saint-Eustache le 29 juillet 1591¹³. Il est donc possible, en particulier pour 1591-1592, de comparer l'art de prêcher des deux théologiens parisiens. La comparaison nous semble d'autant plus fondée que les deux hommes s'étaient publiquement affrontés à coup de libelles en 1589. Au nom de la Faculté de théologie, Génébrard soutenait, dès le 5 avril, qu'Henri III et ceux qui avaient célébré la messe à Blois après l'assassinat des Guise encourageaient l'excommunication majeure¹⁴. René Benoist, proche de l'évêque de Paris Pierre de Gondi, à qui les thèses de Génébrard imposaient de se faire absoudre¹⁵, aurait développé un point de vue plus modéré aux côtés de Jean Prévost curé de Saint-Séverin et de J. Lommedé, point de vue auquel Génébrard riposta au début de l'année 1590¹⁶.

Quelques remarques préliminaires sur l'historiographie de la prédication s'imposent pour savoir si le peu d'intérêt porté à ces sources par les historiens ne serait pas une conséquence lointaine de la *damnatio memoriae* de la Ligue. Les travaux les plus récents sur

¹² M. Wolfe, *The conversion of Henri IV. Politics, Power and religious belief in early modern France*, Harvard University Press, Cambridge (Mass.), 1993, p. 135.

¹³ Bibliothèque Méjanes d'Aix-en-Provence, ms 448 (473-R 605), fol. 298-332. Notes prises par le « sieur de la Saussaye » à l'occasion du sermon du 29 juillet 1591 prononcé par Benoist devant ses fidèles de Saint-Eustache. L'auditeur pourrait être le « Sieur de la Chaussée », curé et recteur de Saint-Leu, voir V. Angelo, *Les curés de Paris au XVI^e siècle*, Paris, 2005, p. 23. En insistant sur l'attachement de Benoist aux positions défendues par Grégoire XIV, l'auteur du manuscrit entend prouver que Benoist « n'est pas si grand politique qu'on crie ».

¹⁴ D. Pallier, *Recherches sur l'imprimerie à Paris pendant la Ligue (1585-1594)*, Genève, 1976, p. 314, n° 435, rappelle que c'est d'abord Génébrard qui attaque le 5 avril : « *De Clericis, praesertim episcopis, qui participarunt in divinis scienter et sponte cum Henrico Valesio post cardinalicidium* », Paris 1589. Réponse de Benoist dans *Ad assertionem seu famosum libellum contra clericos, praesertim episcopos... resposio*, s.l., 1590, BnF : 8° Lb ³⁴ 662-663.

¹⁵ D. Pallier, *op. cit.*, n° 637, p. 364 (septembre 1589).

¹⁶ *Jurisconsultus catholicus de theologorum assertionem, ad quandam parochum et tres excommunicatorum patronos*, Paris, 1590. Le Parlement de Paris aurait ordonné la saisie de cette pièce sur requête de Jean Prevost, curé de Saint-Séverin, au nom de l'évêque de Paris et en son nom propre, d'après D. Pallier, *op. cit.*, n° 733, pp. 388-89.

les spécialistes de la chaire pendant les guerres de Religion sont d'abord tributaires de chercheurs ayant fixé leur attention sur la fin du Moyen Âge et le temps des réformes. L'historienne L. Taylor domine les études consacrées à cette question¹⁷. Elle s'est aventurée jusqu'aux guerres de Religion en consacrant récemment une monographie au prédicateur François Le Picart qu'elle se refuse à considérer comme un prêcheur panique jouant sur l'angoisse et les peurs des foules auxquelles il s'adressait. Contrairement aux thèses de D. Crouzet, la parole de Le Picart, dont L. Taylor reconnaît pourtant la dimension prophétique, ne serait pas un instrument de la violence de Dieu¹⁸.

Cette problématique du conditionnement des foules catholiques a été abordée avec bonheur par B. Diefendorf, qui fournit une démonstration convaincante sur le rôle du prédicateur catholique Simon Vigor dont les sermons enflammés auraient préparé la violence criminelle des Parisiens lors de la Saint-Barthélemy¹⁹. La dimension du fanatisme religieux et de la contestation politique rejoint donc le mythe de « la révolution des curés »²⁰, mythe qui n'a pourtant pas résisté à l'analyse sociale du clergé parisien²¹. L. Taylor considère malgré tout que la meilleure étude sur les prédicateurs de la Ligue reste celle de Charles Labite. Cette dernière, qui remonte à 1841, se voulait surtout un tableau des doctrines politiques²². Or ce domaine a été depuis renouvelé par Frederic Baumgartner²³ et surtout, plus récemment, par M.-F. Renoux-Zagamé²⁴.

Mais l'attention portée au registre théologico-politique dans le décryptage de certains sermons imprimés semble évacuer les préoccupations pastorales du temps. Or les travaux des médiévistes ont montré que la maturation de la prédication avait suivi les progrès de la pastorale depuis le XIII^e siècle²⁵. Qu'en est-il avec la Contre-Réforme catholique ? Outre les travaux concernant l'efficacité de l'homilétique jésuite²⁶, il faut signaler l'apport récent de Megan Armstrong qui s'est intéressée aux Cordeliers²⁷. Toutefois le corpus de sources

Selon H. Hauser, *Les Sources de l'Histoire de France, le XVI^e siècle, 1494-1610*, Paris, 1909, t. III, p. 321, n° 2569 : cette réponse pourrait aussi avoir été rédigée par Charles Faye, abbé de Saint-Fuscien, et conseiller-clerc au Parlement.

¹⁷ L. Taylor, *Soldiers of Christ. Preaching in late medieval and reformation France*, University of Toronto Press, 1992, rééd. 2002. Du même auteur, « Dangerous vocation: preaching in France in the late middle ages and reformations », *Preachers and people in the reformation and early modern period*, Boston-Leiden, 2003, pp. 91-124.

¹⁸ L. Taylor, *Heresy and orthodoxy in sixteenth-century Paris : François Le Picart and the beginnings of the Catholic Reformation*, Leiden-Boston, 1999.

¹⁹ B. Diefendorf, *Beneath the cross. Catholics and huguenots in sixteenth-century Paris*, 1991.

²⁰ A. Lebigre, *La révolution des curés. Paris (1588-1594)*, Paris, 1980.

²¹ Voir à ce sujet V. Angelo, *Les curés de Paris au XVI^e siècle*, Paris, 2005, pp. 485-96.

²² C. Labite, *De la démocratie chez les prédicateurs de la Ligue*, Paris, 1841.

²³ F. Baumgartner, *Radical reactionaries. Political thought of the french catholique League*, Genève, 1975.

²⁴ M.-F. Renoux-Zagamé, *Du droit de Dieu au droit de l'homme*, Paris, 2003, p. 283.

²⁵ N. Bériou, « Les sermons latins après 1200 », *The sermons. Typologie des sources du Moyen Âge occidental*, éd. Beverly Mayne Kienzle Brepols, Turnhout, Louvain, 2000, p. 367.

²⁶ F. Mc Giness, « Preaching Ideals in Counter-Reformation Rome », *Sixteenth Century Journal*, XI, n° 2, 1980, p. 107-128.

²⁷ M. Armstrong, *The Politics of Piety. Franciscan Preachers during the Wars of Religion*, University of Rochester Press, 2004, p. 129, est frappée par l'utilisation de références autres que patristiques et bibliques chez des prédicateurs comme Berson ou Hylaret qui n'hésitent pas à convoquer la culture antique.

mobilisées se cantonne aux sermons imprimés qui ne reflètent pas exactement la parole dite, *a fortiori* lorsque le texte publié est en latin. Ainsi un théologien comme Génébrard s'excuse de publier un texte inspiré de sermons en français en 1592 dans son traité sur la *liturgie de la messe* et promet d'y revenir en latin, langue vraiment adaptée à la théologie²⁸.

Tout indique que le difficile renouvellement des problématiques—contrairement au domaine d'étude de la prédication protestante²⁹—est imputable à la faiblesse des sermons manuscrits conservés : le constat de Léopold Delisle, qui répertoriait avec peine quelques volumes dans le département du fonds français de la Bibliothèque nationale est encore valable³⁰. Or bien des études inspirées ou non du mythe de la révolution des curés ont été forgées à partir, non des sermons eux-mêmes, mais du témoignage des adversaires de la Ligue et en particulier à travers le prisme, nécessairement déformant, des mémoires de Pierre de l'Estoile³¹.

D'où l'intérêt des documents que nous nous proposons d'examiner. En considérant que ce type de source offre souvent une vision particulière de la société, « un travail de classification sociale élémentaire »³², nous nous demanderons s'il est possible d'y percevoir les contours d'un catholicisme ligueur et, *a contrario*, d'un catholicisme royal. Certes ces deux prédications interviennent à six mois d'intervalle, à deux moments différents du calendrier liturgique³³ et dans deux contextes bien différents (avant et après l'assassinat du président Barnabé Brisson³⁴). Toutefois en resituant la fonction sociale du prédicateur dans un contexte

²⁸ *Traicté de la liturgie ou S. messe selon l'usage et forme des apostres et de leur disciple saint Denys, apostre de François*, par Gilb. Genebrard, archevesque d'Aix au clergé et peuple d'Aix en provence, reveue, corrigé et augmentée par l'auteur, seconde édition, Lyon, Jean Pillehotte, 1594, p. aii : « Et ce attendant un plus ample loisir, que je l'amplifie et reduise en un livre latin, selon mon accoustumée façon, estant la langue latine bien plus idoine et puissante pour exprimer intelligiblement, emphatiquement et parfaitement telles aultes et ardues matieres que les vulgaires et avec plus de fruct et instruction, tant en général qu'en particulier ».

²⁹ Voir la bibliographie fournie par J. T. Ford, « Preaching in the reformed tradition », *Preachers and people in the reformation...*, pp. 65-88.

³⁰ L. Deslisle, *La bibliothèque nationale en 1876. Rapport à M. le ministre de l'instruction publique*, Paris, 1877, pp. 116-117. Toutefois un premier repérage dans les catalogues des bibliothèques de province nous a livré quelques trouvailles intéressantes tels ces sermons manuscrits de Simon Vigor, conservés dans la bibliothèque de Semur-en-Auxois, qui pourraient bien avoir appartenu à Génébrard. Une histoire sociale de la prédication catholique devrait prendre en compte la médiation des chanoines théologaux, voir à ce sujet S. Simiz « La prédication catholique en ville du concile de Trente au milieu du XVII^e siècle », in *Annoncer l'Évangile (XV^e-XVII^e siècle). Permanences et mutations de la prédication. Actes du colloque international de Strasbourg (20-22 novembre 2003)*, Paris, 2006, pp. 196-197. L'impact de la prédication dans les entreprises d'écriture des laïcs est un domaine très stimulant qui reste encore à mettre en œuvre dans le cas de la France, voir R.-M. Dessi, « La prophétie, l'Évangile et l'État. La prédication en Italie au XV^e et au début du XVI^e siècle », in *La parole du prédicateur V^e-XV^e siècles*, Nice, 1997, p. 435-437

³¹ Par exemple chez E. Barnavi, *Le Parti de Dieu. Étude sociale et politique de la Ligue parisienne*, Louvain, B. Nauwelaertz, 1980, p. 181, qui évoque ainsi le fanatisme des prédicateurs parisiens : « Il faut lire l'Estoile pour comprendre jusqu'où peut aller la passion calculée de ces hommes ».

³² H. Martin, « Prédication et mentalité » in *Annoncer l'Évangile...*, p. 431, considère la prédication comme un « miroir infidèle de la pensée spéculative d'une époque, un sous-produit de la culture universitaire ».

³³ Les prédications de carême, qui invitent à se couper des préoccupations temporelles, seraient davantage orientées vers le salut par la foi plus vers les œuvres, voir M. Venard, « Le prédicateur de carême, semeur d'idées réformées », *Les deux réformes chrétiennes. Propagation et diffusion*, éd. I. Zinguer et M. Yardeni, Leiden-Boston, 2004, pp. 60-76.

³⁴ L'assassinat de Barnabé Brisson (15 novembre 1591), premier président du Parlement de Paris, par les plus extrémistes de Seize pousse le duc de Mayenne à réagir. Ce dernier réaffirme son autorité sur la Ligue parisienne et réprime les ligueurs les plus intransigeants. Voir E. Barnavi et R. Descimon, *La Sainte Ligue, le juge et la potence. L'assassinat du président Brisson (15 novembre 1591)*, Paris, 1985.

de crise politique, il est possible de voir comment l'urgence de la lutte contre l'hérésie s'opérait selon des modalités différentes et selon des formes de piété très dissemblables.

La fonction du prédicateur

Nous connaissons les conceptions de René Benoist sur l'art de prêcher grâce à son *Traité de la prédication* édité en 1582³⁵. Génébrard eut lui aussi l'occasion de s'exprimer sur la question dans son *Traité de la liturgie*, contemporain des sermons parisiens de 1592³⁶. Les points de vue respectifs des deux théologiens peuvent donc être confrontés à leurs propres pratiques.

Prêcher pour émouvoir ou éduquer ? Atteindre l'abstrait des conceptions théologico-politiques par le sensible ?

Cette double interrogation renvoie à la facture du sermon selon que ce dernier est thématique, c'est-à-dire marqué par l'héritage de la scolastique, ou épideictique, plus proche des discours et de la rhétorique antique. Cette question pose aussi le problème de l'efficacité et de la réception de la prédication.

Alors qu'il édite un livre à vertu catéchétique, dont il avoue avoir puisé l'inspiration en prêchant, Génébrard rappelle ce qui est à ses yeux une évidence : la nécessité de changer « la maniere qui se tient en chaire ou s'annonce la parole de Dieu de vive voix, en forme de traicté redigé par escrit [est] comme plus propre a enseigner et instruire ainsi que l'autre a declamer et esmouvoir. »³⁷. Est-ce à dire qu'il faille renoncer à la logique formelle de la scolastique ? L'examen des plans de sermons prouve le contraire : après l'*incipit* scripturaire suivi d'un court prologue (prothème à vertu catéchétique), où l'auteur annonce d'emblée le sujet qu'il va traiter, la matière est divisée en trois ou quatre sections subdivisées elles-même en plusieurs sous-parties³⁸. Les grandes parties tronçonnent parfois un verset des Écritures et Génébrard ne rechigne pas, conformément à la tradition exégétique médiévale, à expliquer les différents sens de l'Écriture³⁹.

³⁵ *Traité de la prédication et ouye de la parole de Dieu [...] le tout pris du livre et tome des opuscles françois de M. René Benoist [...]*, Paris, chez Guillaume de la Nouë, 1582, 159 f°. L'ouvrage est absent du catalogue de la BnF. Nous avons consulté l'exemplaire conservé à la bibliothèque municipale de Senlis : 606 12 6201 BEN/TRA.

³⁶ *Traicté de la liturgie ou S. messe selon l'usage et forme des apostres et de leur disciple saint Denys, apostre de François, par Gilb. Genebrard, archevesque d'Aix au clergé et peuple d'Aix en Provence, reveue, corrigé et augmentée par l'auteur*, seconde édition, Lyon, Jean Pillehotte, 1594, 208 p.

³⁷ *Ibid.*, p. aii. Génébrard entend reprendre des questions évoquées lors de prédications « faictes en quelques églises de ceste ville de Paris, durant le moys d'octobre dernier » (l'épître dédicatoire est daté du 25 janvier 1592).

³⁸ BnF, ms lat 3301, fol. 3-80.

³⁹ Notamment lorsqu'il s'agit d'expliquer les passages concernant la liturgie de la messe. On retrouve une démarche semblable chez René Benoist, voir E. Pasquier, *Un curé de Paris pendant les guerres de religion, René Benoist, le pape des Halles (1521-1608)*, Angers, 1913, rééd. Genève, 1970, p. 182.

Il faudrait répertorier précisément les *exempla* utilisés, mais un examen sommaire montre que le prédicateur a prioritairement emprunté aux Évangiles⁴⁰. Génébrard le justifie d'ailleurs au cours de l'un de ses sermons : faire entendre l'Évangile est une nécessité car « l'Esriture mal entendue est cause de beaucoup d'inconveniantz et absurdites et heresies »⁴¹. Toutefois, la lecture des notes d'auditeur prouve que Génébrard s'est éloigné du caractère aride que l'on prête au sermon thématique : la facture des sermons prêchés à Saint-Barthélemy apparaît fortement narrative⁴². Génébrard, souhaitant « haranguer » les fidèles à la manière de saint Augustin, marquait son opposition à la *lectio continua*⁴³ des protestants : « D'où vient qu'il (saint Augustin) n'appelle pas l'action du prescheur ou la predication seulement *sermo*, sermon, mais aussi *dictio*, harangue, et *perpetua dictio*, perpetuelle harangue. Car ainsi faut-il prendre le verbe de *dicere* pour haranguer, parler devant le peuple par une oraison perpetuelle, sans colloque et interruption, *ex memoria non ex libro* sans livre papier et billet contre la guise des ministres et predicantereaux qui ayant livre en main finissent quand ils sont au bout de leur rollet »⁴⁴

Plus précisément, le recours aux textes évangéliques permettait à Génébrard de faire vivre aux fidèles de Saint-Barthélemy la Passion du Christ. La paraphrase des Évangiles s'inscrivait dans une composition du lieu livrant des tableaux sensibles et proches du merveilleux médiéval. Pierre de L'Estoile en rend compte, non sans ironie : « Le vendredi 27 mars qui estoit le jour de vendredi doré, j'ouis la Passion dans l'eglise st Barthelemi, que preschoit M. Genebrard, où entre autre choses j'appris que les verges dont fut fouetté Nostre Seigneur estoient d'osier et que le nombre de coups qu'il endura fust six mil quatre cens soixante »⁴⁵. En outre, la facture narrative des sermons de Génébrard offre un air de parenté avec certains livrets de pèlerinage qui, par l'évocation de la topographie de la Terre sainte, aidaient le lecteur à vivre au présent l'histoire sainte⁴⁶. C'est sur cette base que pouvait se déployer la catéchèse, en suivant le modèle des paroles et de l'enseignement du Christ lui-même.

Par leur forme comme par leur contenu les sermons de René Benoist semblent refléter une conception différente du métier de prédicateur. Le curé de Saint-Eustache, s'il dénigre les

⁴⁰ L'abbé Feret, *La Faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres. Époque moderne*, Paris, 1900-1901, t. II, p. 352, parle de « prédications évangéliques ».

⁴¹ BnF, ms fr. 1058, fol. 53 r° (48 r°).

⁴² Ainsi, pas moins de quatre journées (vendredi, samedi, dimanche et lundi de carême) sont nécessaires pour raconter la rencontre de Jésus et de la Samaritaine : Ms fr. 1058, fol. 43 r° (38 r°).

⁴³ La *lectio continua* consistait à expliquer et suivre de façon linéaire tout un livre de la Bible, voir J. T. Ford, *op. cit.*, p. 70.

⁴⁴ *Traicté de la liturgie ou S. messe...*, p. 145 v°.

⁴⁵ Pierre de L'Estoile, *Mémoires-Journaux 1574-1611, t. V, Journal de Henri IV (1589-1593)*, Paris, rééd. Tallandier, 1982, p. 164 (mars 1592).

⁴⁶ Plusieurs digressions décrivent à la manière d'un guide touristique les édifices religieux de Jérusalem. Par exemple : « Helene y fist bastir un beau temple qu'elle nomma du nom de saint Pierre et depuis a esté dit *templum salvatoris* aujourd'huy habité par les armeniens chrestiens comme qu'elle a *templum angelorum* ou estoit la maison d'Anne aujourd'huy habité par les grecs et un autre beau au Saint-Sépulcre aujourd'huy habité

subtilités scolastiques, repousse avec autant de vigueur toute intrusion profane. Il ne s'agit pas seulement de rejeter les grands poètes lyriques, les rhétoriciens ou les moralistes de l'antiquité⁴⁷. La « familiarité » destinée aux simples âmes est à proscrire car seule compte la « parole de Dieu » contenue dans l'Ancien et le Nouveau Testament. Benoist parlait en connaissance de cause, lui qui en 1566 avait édité une traduction de la Bible en français⁴⁸. Mais point de narration ni de tableau évangélique et encore moins « d'érudition mystique ».

E. Pasquier a bien montré que l'œuvre de controversiste de Benoist, essentiellement en français pour toucher un large public et lutter efficacement contre l'hérésie, se voulait « détachée des sentences de la dialectique d'Aristote en cette langue barbare des 'questionnaires' ». Dès 1564, dans ses *Stromates*, René Benoist entendait combattre le protestantisme en livrant un arsenal polémique fondé non seulement sur les textes scripturaires mais aussi sur la tradition (autorités patristiques, droit canon)⁴⁹. De fait, la structure du sermon prêché en juillet 1591 est assez fidèle à ces principes et ressemble aux nombreux « avertissements » publiés par Benoist avant et pendant la Ligue⁵⁰. Benoist apostrophe son auditoire et lui adresse de violentes admonestations⁵¹.

Le plan du sermon est construit sur la répétition lancinante d'arguments dont l'auteur reconnaît lui-même qu'elle est une stratégie de persuasion : « plus le feu brusle, plus il a de chaleur »⁵². Benoist annonce clairement son intention de parler du schisme et des moyens d'y mettre fin. Une première partie montre l'impossibilité des conciliations dogmatiques « Deux contraires ne peuvent durer ny compatir ensemble ... la foy catholique et l'hérésie sont deux choses incompatibles⁵³ » et oppose la culpabilité des hérétiques, responsables du schisme, à la fermeté de foi des catholiques. Une deuxième partie rappelle la nécessité sociale du sacrifice de la messe, fondement de la réunion communautaire, menacée par le pluralisme

par les latins », BnF, ms fr. 1058, fol. 71 v° (66 v°). Cette facture narrative est très proche de celle du bourgeois de Paris Antoine Regnault, *Discours du voyage au Saint Sepulcre*, Paris, 1573.

⁴⁷ E. Pasquier, *op. cit.*, pp. 179-185.

⁴⁸ *Ibid.*, pp. 94 et 331. Cette traduction en langue vulgaire fit scandale auprès des autorités catholiques. En 1569, René Benoist fut contraint d'en accepter la suppression en se soumettant à la décision de 73 docteurs de la faculté de théologie (Génébrard était l'un d'eux). Cette Bible à laquelle on reprochait des emprunts aux bibles calvinistes fut également condamnée par un bref pontifical (3 octobre 1575).

⁴⁹ E. Pasquier, *op. cit.*, pp. 121-124.

⁵⁰ *Advertissement du moyen par lequel tous troubles et différens de ce temps seront assopis et ostez...*, Paris, 1586, rééd. 1587 ; *Advertissement aux Francois contenans les moyens de bien et paisiblement vivre suyvant l'Edict de l'Union de sa Majesté avec les princes et seigneurs catholiques, comme aussi de se gouverner aux prières publiques ordonnées ceste année 1588 pour acquérir la grâce de Dieu eternal et cheminer selon ses commandemens*, Paris, 1588 ; *Advertissement et conseil notable à la France touchant ses présentes extrêmes misères et calamitez, et la crainte de plus grandes si elle ne fait pénitence, retournans à son Dieu tout bon et miséricordieux. Où elle est advertie de sa maladie, de la cause et du remède d'icelle*, Paris, 1589 ; *Second advissement et notable conseil à la France, touchant ses présentes extrêmes misères et calamitez et la crainte de plus grandes, avec changement de religion mal extrême et très pernicieux...*, Paris, 1589 ; *Troisiesme advissement à la France et principalement à la cour et à la grande ville de Paris justement divinement punies, Paris, 1591* ; *Advertissement en forme d'epistre consolatoire et exhortatoire anvoyée à l'Eglise et parroisse insigne et sincerement catholicque de S. Eustache à Paris...*, Paris, 1593.

⁵¹ E. Pasquier, *op. cit.*, p. 126 : Benoist dans ses ouvrages de piété aurait conservé la manière du professeur qui apostrophe, dialogue avec ses auditeurs, les provoque à l'objection.

⁵² Bibliothèque Méjanes d'Aix-en-Provence, ms 448 (473-R 605), fol. 299.

⁵³ *Ibid.*, fol. 301.

confessionnel : « le schisme est plus dangereux pour la communion sainte des fidèles »⁵⁴. Benoist reprend explicitement le thème de la « Sainte-Union » des ligueurs dont il encourage les aspirations martyrologiques : « C'est pour Dieu et pour la religion que nous devons exposer notre vye. C'est pour le sacrifice que nous devons nous sacrifier lequel est offert Jesus Christ et Dieu son père tel qu'il s'offrit en la croix »⁵⁵. Ce long discours sur les dangers du schisme conduit à une troisième partie justifiant la désobéissance des fidèles à un souverain hérétique : « nous devons nous bander et opposer a un roy hérétique »⁵⁶.

Tant par la forme (raisonnement circulaire) que par le contenu (politique) le sermon de Benoist s'oppose à la facture narrative et au contenu évangélique de ceux de Génébrard. Toutefois les préoccupations morales et catéchétiques ne sont pas absentes : à plusieurs reprises, Benoist insiste auprès de ses fidèles sur la nécessité d'une réforme des mœurs, seule capable de faire cesser la colère de Dieu et d'établir la paix : « Or donc puisque Dieu est courroucé contre nous il faut ... l'appaiser par conversion de vye »⁵⁷. Ces mises en garde qui poussent à la pénitence sont fréquentes dans la production imprimée, qu'elle soit ligueuse ou royaliste, et saturent notamment les pamphlets édités par Benoist. Ces avertissements s'enracinent dans des autorités vétéro-testamentaires qui donnent au sermon de Benoist une tonalité bien différente des « paraphrases » de l'Évangile auxquelles Génébrard semble se livrer. Et pour cause : selon René Benoist le prédicateur a une vocation prophétique, et c'est précisément ce qui l'autorise à s'immiscer dans le débat politique : « les predicateurs ne doibvent parler selon l'affection des auditeurs mais selon la parolle de Dieu »⁵⁸ à la manière des prophètes de l'Ancien Testament.

L'autorité des prophètes

Ligueur modéré, Benoist ne formula jamais de critiques virulentes à l'égard d'Henri III et de la majesté royale⁵⁹. Rien de surprenant donc à ce qu'il se garde de parler du « tyran », figure que la propagande ligueuse avait associée au dernier des Valois⁶⁰. Benoist construit plutôt un discours sur la légitimité de la désobéissance à un roi « hérétique ». Prenant ainsi part aux polémiques développées durant l'année 1591, consécutives aux bulles monitioriales de Grégoire XIV et à la réaction royaliste du parlement de Châlons-en-Champagne⁶¹, le curé de

⁵⁴ *Ibid.*, fol. 314.

⁵⁵ *Ibid.*, fol. 311.

⁵⁶ *Ibid.*, fol. 315.

⁵⁷ *Ibid.*, fol. 331. D'autres exemples : « La playe sera bientost guerie si nous voulons accorder et pacifier avec Dieu par amendement de noz vies et corruptions passées » (fol. 300) ; l'exhortation finale rappelle que pour obtenir la paix : « Il nous faut donc corriger de noz excès et amender noz fautes » (fol. 332).

⁵⁸ Bibliothèque Méjanès d'Aix-en-Provence, ms 448 (473-R 605), fol. 319.

⁵⁹ En 1589, l'*Oraison funèbre du duc de Guise et de son frère le cardinal*, prononcée par Benoist est davantage un discours soulignant le martyre et la sainteté des Guise qu'un brûlot contre Henri III, voir M. Le Roux de Lincy, *Histoire de l'Église et de la paroisse de Saint-Eustache*, Paris, 1850, p. 36-37.

⁶⁰ Nicolas Le Roux, *Un régicide au nom de Dieu. L'assassinat d'Henri III*, Paris, 2006, pp. 174-181

⁶¹ Voir l'arrêt du 10 juin 1591 de « La chambre de Parlement établie a Chaalons sur certains libelles injurieux et scandaleux en forme de bulles monitioriales imprimées à Rome », édité par G. Hérelle, *Mémoire des choses les plus notables advenues en la province de Champagne (1585-1598)*, Reims, 1882, p. 197-200.

Saint-Eustache veut mettre en garde ses auditeurs contre une utilisation erronée des autorités de l'Ancien Testament. En effet, la propagande royaliste, désireuse de neutraliser les attaques des ligueurs, convoquait fréquemment les révélations des prophètes de la Bible justifiant l'obéissance à un roi fût-il tyran ou hérétique⁶².

C'est donc moins la question de la légitimité d'Henri IV qui intéresse Benoist que celle de la pertinence de l'argument prophétique : faut-il s'inspirer de l'exemple des Hébreux confrontés à la tyrannie de Nabuchodonosor ? Les contemporains de Benoist doivent-ils se soumettre à un roi hérétique à la manière dont le prophète Jérémie demandait aux Hébreux d'obéir à Nabuchodonosor ? Benoist sait bien que Dieu par la bouche de son prophète avait annoncé qu'il punirait tous ceux qui ne se soumettraient pas à Nabuchodonosor (Jérémie 27). Mais le prédicateur considère que les injonctions de Jérémie s'appuyaient sur une révélation divine qui n'a pas eu lieu dans la France de 1591⁶³. C'est en connaisseur de Jérémie que Benoist s'exprime après en avoir abondamment commenté les *Lamentations* en 1589 et prouvé que ces dernières pouvaient aisément s'accommoder aux malheurs du temps⁶⁴. Précisément, cette connaissance d'un prophète de l'Ancien Testament qui s'en prenait publiquement au roi Joachim, le traitant de voleur et d'assassin, permet à Benoist d'affirmer que « tous roys paillards, scandaleux et corrompus en mœurs peuvent estres chasses »⁶⁵. Le prédicateur n'exploite pas davantage l'argument, son but n'étant pas d'inciter à la rébellion, mais d'attirer l'attention sur la liberté de parole (qui écorne ici la majesté royale) qui n'est acceptable que dans la bouche d'un prophète. Or cette liberté de ton vis-à-vis des rois—orientée en dernier lieu vers la réforme des mœurs—Benoist n'a cessé de l'employer dans ses « avertissements », pamphlets déjà mentionnés qu'il édite en 1589 et 1591.

Il n'est pas exagéré de dire que Benoist interpelle les souverains à la manière de Jérémie admonestant le roi Joachim ou encore d'Ezechiel apostrophant Sedecias. Benoist identifie clairement sa fonction de prédicateur à celle d'un prophète « l'office des pasteurs et predicateurs auxquels Dieu revele ses secrets pour son Eglise, est de prévoir et prédire au peuple les dangiers et les maux futurs, l'advertissant de s'en donner garde ... retournant par une

⁶² Un exemple parmi d'autres : les presses royalistes éditent en 1594 un pamphlet qu'elles attribuent au carme Thomas Beauxamis, *Remontrance au peuple françois qu'il n'est permis a aucun subiect, osuz pretexte que ce soit, se rebeller ne prendre les armes contre son prince et roy, ny attenter contre son estat : le tout prouvé par l'escriture sainte par Fr. Th. Beaux-amis, carme, docteur en théologie, Lyon, Benoist Rigaud, 1594*, p. 22 : « Il est certain que Ieroboam roy de Samarie avoit ietté la religion ancienne : toutesfois, quel prophete a persuadé faire guerre contre luy », *Ibid.*, p. 25 « Combien de prophetes furent le passé mis a mort cruelle par les roys, qui toutesfois n'ont iamais excité tumulte contre eux, ains plustost les ont advertis et induits a penitence ».

⁶³ Bibliothèque Méjanès d'Aix-en-Provence, ms 448 (473-R 605), fol. 323-324.

⁶⁴ *Plainte et requeste présentée à nostre tresainct tres constant et tres vigilant Père, le pape Sixte V pour et au nom de l'Eglise gallicane, misérablement tourmentée et affligée, traduite du latin de M. René Benoist, Paris, 1590* (traduction datée du 1^{er} novembre 1589) : « Ce que Ieremie a lamenté et pleuré sur Jerusalem, luy peut estre fort proprement adapté et accommodé ». Au XVI^e siècle, l'attribution des *Lamentations* IV, 20 à Jérémie est partagée aussi bien par les catholiques que par les protestants. Ces chants de douleurs où s'exprime le repentir sont souvent utilisés durant la Semaine Sainte car les Chrétiens y voient la préfiguration du sacrifice du Christ, voir Damon Di Mauro, « La mort du roi "Josie" dans Les Juifves de Robert Garnier », *Nouvelle Revue du Seizième Siècle*, n° 14/2, p. 210.

⁶⁵ Bibliothèque Méjanès d'Aix-en-Provence, ms 448 (473-R 605), fol. 320.

vraye penitence à Dieu duquelle le péché et l'ignorante desobeissance le separe »⁶⁶. Dès 1587, Benoist rappelait le sort des rois de l'Ancien Testament qui, tels Saül, Roboam ou Jeroboam, furent punis par Dieu pour être restés sourds aux admonestations des prédicateurs⁶⁷. Pour René Benoist, prêcher et prophétiser sont synonymes⁶⁸. On peut même se demander si ce n'est pas cette identification au prophète, somme toute banale⁶⁹, qui est à l'origine de l'abondance production de plaquettes, livrets, sermons imprimés et autres pamphlets (231 titres) dont Benoist est l'auteur. Quoi qu'il en soit, la force de l'argument prophétique détermine la nature politique du sermon prêché par Benoist en 1591⁷⁰. *A contrario*, la faiblesse du prophétisme dans le contenu des sermons de Génébrard est concomitante d'une prédication bien peu politique.

L'argument prophétique n'est pas absent des prêches de Génébrard mais fait l'objet d'une instrumentalisation différente. La convocation des prophètes de l'Ancien Testament (surtout Isaïe) est tout au service du rappel de l'annonce de la venue du Christ : « L'une des marques du messie futur estoit selon les prophéties qu'il devoit illuminer tout le monde et hoster toutes les tenebres esuelles estoient plongés tous les humains ainsi l'avoit prophétisé Esaie 4 »⁷¹. Plus l'on se rapproche de Pâques, plus les sermons de Génébrard mobilisent les récits prophétiques dont les oracles sibyllins⁷². Ces annonces, fort banales pour des sermons de carême, font partie de la dramaturgie du récit de Génébrard. Il ne s'agit pas, contrairement à René Benoist, de se réclamer des prophètes de l'Ancien Testament pour inciter le peuple à s'amender et à écouter la parole de Dieu, mais de rappeler le sens de la passion du Christ. De la même façon, l'évocation de Jonas sortant du ventre de la baleine apparaît comme une prophétie de la résurrection du Christ⁷³.

Les préoccupations politiques ne sont toutefois pas inexistantes mais marginales. Ainsi une justification furtive, mais sans ambiguïté, du régicide est-elle présentée comme une lutte contre Satan : après avoir rappelé comment Dieu avait chassé Adam et Eve du jardin d'Eden, Génébrard affirme que « Le diable ne se contentant de seigneurer sur les hommes et en a voulu entreprendre contre Dieu et a esté depossédé de sa juridiction. Il n'est donc mal fait de poursuivre les tyrans mais chose pieuse de les faire mourir et au temps passé ceux qui tuaient

⁶⁶ *Advertissement et conseil notable a la France touchant ses presentes extremes miseres et calamitez et la crainte de plus grandes si elle ne fait penitence retourat a son Dieu tout bon et misericordieux : Où elle est advertie de sa maladie, de la cause et du remede d'icelle*, Paris, 1589, pp. 6-7.

⁶⁷ *Advertissement du moyen par lequel tous troubles et différens de ce temps seront assopis et ostez...*, Paris, 1586, rééd. 1587, p. 5.

⁶⁸ *Traité de la prédication et ouye de la parole de Dieu [...] le tout pris du livre et tome des opuscles françois de M. René Benoist [...]*, Paris, chez Guillaume de la Nouë, 1582, fol. 3 v° : « Des vocables predicateur et prophete ».

⁶⁹ L. Taylor, *Heresy and Orthodoxy in Sixteenth-Century Paris : François Le Picart and the Beginnings of the Catholic Reformation*, Leiden-Boston, 1999, p. 187-212.

⁷⁰ H. Martin, *Le métier de prédicateur en France septentrionale à la fin du Moyen Âge 1350-1520*, Paris, 1988, pp. 36 et 82-83, montre que les sermons prophétiques se développent en période de crise.

⁷¹ BnF, ms fr. 1058, fol. 53 v°. Même utilisation d'Isaïe à propos de l'entrée du Christ à Jérusalem, *Ibid.*, fol. 74.

⁷² BnF, ms fr. 1058, fol. 63 (58) ou encore fol. 83 v° : « les prophètes et les Sibilles disoient que quand Jesus Christ seroit mort il alteroit tout a soy ».

les tyrans étaient recompensés »⁷⁴. Le prédicateur ne va pas plus loin, ne fournit aucune justification théologico-politique. Il semble davantage s'agir d'un « dérapage » dans le cours du sermon que d'une prédication politique. De la même façon trouve-t-on, ici ou là, quelques brèves allusions sur la corruption de mœurs des « mignons » et de la noblesse⁷⁵. Génébrard a donc prêché un vrai carême, dégagé en apparence des préoccupations temporelles et politiques qui l'intéressaient par ailleurs. Il n'empêche, certaines critiques couvertes de Génébrard en disent long sur l'idée qu'il se faisait des rapports entre Église et État, question centrale du débat d'opinion pendant la Ligue. Et c'est à travers l'exemple de la vie du Christ que fusent alors les critiques couvertes de Génébrard.

La défense de l'Église

Nous savons que notre hébraïsant, qui préparait un de *De potestate ecclesiae supra reges*⁷⁶, est un candidat sérieux pour endosser la paternité du grand traité monarchomane qu'est le *De justa Reipublicae*⁷⁷.

Les positions ecclésiologiques de Génébrard, défendues à plusieurs reprises dans des livres édités pendant la Ligue, transparaissent incidemment dans les sermons. En commentant l'entrée du Christ à Jérusalem, ville aux mains des pharisiens, Génébrard précise que « pour bien reformer l'Église, il ne faut droit que les princes heussent le maniement ni le pouvoyr de pourvoyr aux benefices »⁷⁸. On retrouve ici un des thèmes débattus au sein des assemblées du clergé au début des années 1580 : une partie de l'épiscopat, opposée aux magistrats gallicans du parlement de Paris, désireuse d'instaurer une réforme tridentine dans le royaume de France,

⁷³ *Ibid.*, fol. 101.

⁷⁴ *Ibid.*, fol. 59 v°.

⁷⁵ *Ibid.*, fol. 86 r° (81 r°) : Autrefois les Français donnaient de l'argent pour la garde du Saint-Sépulchre, « comme il se voyt a la chambre des comptes mais maintenant ilz negligent sela ne faisant point defaut de donner les 100 mille escus en des mignons ».

⁷⁶ La liste des ouvrages de Gilbert Génébrard fut publiée de son vivant : *Librorum Gilberti Genebrardi, ... catalogus*, Paris, chez Sébastien Nivelles, 1591, (BnF Q- 3479).

⁷⁷ Le *De justa Reipub. Christianae in reges impios et haereticos autoritate justissimaque catholicorum ad Henricum Navarraeum et quemcunque haereticum a regno Galliae repellendum confoederatione liber, cujus particularia capita vide post praefationem*, Paris, chez Guillaume Bichon, 1590, est signé sur sa page de dédicace des initiales suivantes « G.G.R.A. peregrinus romanus ». On y a souvent vu la signature du réfugié écossais Guillaume Raynolds ou encore celle de l'évêque de Senlis Guillaume Rose. F. Baumgartner, *Radical Reactionaries : The Political Thought of the French Catholic League*, Genève, 1976, p. 145-160 et n. 6 p. 271, tend à attribuer l'ouvrage à Guillaume Rose contrairement à C. Labitte, *op. cit.*, p. 299, qui y voyait l'œuvre d'un Bourguignon anonyme. Plusieurs éléments nouveaux pourraient rendre ce traité politique à Génébrard. Les initiales « G.G.R.A. » correspondraient à « Gilbertus Genebrardus Ricomagi in Arvenia natus ». Né à Riom, Génébrard avait dû suffisamment rappeler ses origines auvergnates pour qu'il soit désigné ainsi par un contemporain dans le livre de l'hébraïsant Jean Cinquarbres, *Linguae hebraicae institutiones absolutissimae*, Paris, chez Guillaume Lebe, en 1621 in 8° : voir Gwenaëlle Schwich, *Biobibliographie de Gilbert Genebrard, v. 1537-1597*, mémoire de maîtrise présenté sous la direction de Nicole Lemaître et de Bernard Roussel, Université de Paris I, 1997, p. 143. Du reste, un exemplaire du *De Justa Reipublicae* conservé à la Bibliothèque Sainte-Geneviève (E.8°.3371 inv. 1974 FA), comporte une note manuscrite du XVI^e siècle qui associe clairement les initiales du livre à celles de Génébrard : « Livre meschant et tres pernicieux qui merite d'estre bruslé avec son aucteur qui est Gilbert Genebrard comme il se voit par les lettres de l'epistre liminaire G.G.R.A ». Par ailleurs, en rendant visite à Sixte-Quint en 1587 ou 1588, Génébrard pouvait parfaitement se prévaloir du titre de « peregrinus romanus ». Enfin, Génébrard, fidèle du duc de Mayenne et prieur de Semur-en-Auxois où il finit ses jours, avait de bonnes raisons de se dire Bourguignon comme le fait l'auteur du *De Justa Reipublicae*.

⁷⁸ BnF, ms fr. 1058, fol. 17 v°.

souhaitait alors mettre fin au concordat de Bologne et revenir à la liberté des élections canoniques⁷⁹. En 1593, Génébrard défendait toujours avec autant d'ardeur et de cohérence ces positions en éditant le *De sacrarum electionum jure et necessitate ad ecclesiae gallicanae redintegrationem*⁸⁰. La sévérité déjà évoquée du Parlement d'Aix valut à l'ouvrage d'être brûlé en place publique. Génébrard, tout en rappelant dans ses sermons comment le Christ chassa les marchands du temple fustige « les vendeurs et acheteurs des choses ecclésiastiques et choses dicelle dependantes estre coupables du crime public et lèze magesté de la simonie »⁸¹. Il y a plus ici qu'une dénonciation convenue des abus de l'Église et de la simonie. Les aliénations successives des biens du clergé décidées par les derniers Valois provoquèrent une « crise gallicane » au début des années 1580 où l'on vit une partie du clergé soutenir la publication en France de la bulle *In coena domini* qui renouvelait l'excommunication du pape contre les hérétiques mais aussi contre les détenteurs de biens ecclésiastiques⁸².

En bon prélat tridentin, Génébrard souhaitait une réforme qui permette à l'Église de renouer avec un ordre ancien légué par les apôtres : on n'est donc pas surpris de le voir défendre cette « vraye marque de l'Eglise et succession d'icelle »⁸³. Ce dépôt de la foi primordiale apostolique transmis sans interruption par les évêques à leurs successeurs est mis en avant dans la lutte contre les protestants : « de ceste marque se faut toujours servir pour confondre les heretiques ». Ces derniers niaient en effet la succession apostolique⁸⁴. Or aux yeux de Génébrard, la succession des pontifes était supérieure à celle des rois « périssable, seculière, fragile »⁸⁵. Outre qu'une telle position éloignait notre prédicateur de ceux qui voulaient sacraliser la monarchie d'Henri IV, elle dénote un idéal politique plus proche de la théocratie pontificale que du gallicanisme. Pour Génébrard l'État était dans l'Église, et il n'est pas surprenant de le voir évoquer le royaume de David, modèle de royauté sacerdotale⁸⁶.

En cohérence « le bras spirituel » peut donc prendre les armes lorsque le royaume est menacé : « les ecclésiastiques en une guerre sainte peuvent avoyr l'espée d'un costé et le breviaire de l'autre »⁸⁷ et en conformité avec d'autres publicistes ligueurs, Génébrard défend l'idée d'une Église combattante, en armes, en promouvant l'idée de croisade. Il regrette le temps de saint Louis, qui fait figure d'âge d'or de la ferveur religieuse nationale : « Davantage les François ont esté des coqs pour convertir les infideles avec leur voyx comme

⁷⁹ L. Serbat, *Les assemblées du clergé de France, origines, organisation et développement, 1561-1615*, Paris, 1906, p. 126-129.

⁸⁰ D. Pallier, *Recherches sur l'imprimerie à Paris pendant la Ligue (1585-1594)*, Genève, 1976, n° 824, pp. 416-417 : l'ouvrage est réédité à Lyon en 1594.

⁸¹ BnF, ms fr. 1058, fol. 17 v°.

⁸² Abbé P. Richard., « Gallicans et ultramontains. Un épisode de la politique pontificale en France après le concile de France (1580-1583) », *Annales de Saint-Louis-des-Français*, 2^e année, 1^{er} fascicule, octobre 1897, p. 399-486.

⁸³ BnF, ms fr. 1058, fol. 25 v° (20 v°).

⁸⁴ N. Lemaitre, « Le culte épiscopal et la résistance au protestantisme », *Le diocèse : espace, représentations, pouvoirs. Actes du colloque de Blois*, éd. G. Chaix, Paris, 2003, p. 307-327.

⁸⁵ BnF, ms fr. 1058, fol. 25 v° (20 v°).

⁸⁶ *Ibid.*, fol. 73 : « C'est un royaume sacerdotal nourry et appuyé du bras spirituel et séculier ».

⁸⁷ *Ibid.*, fol. 53 r° (48 r°).

ilz firent quand saint Louis y alla en personne [...] mais maintenant nous ne sommes que des poules au lieu que noz peres ont travaillé pour conserver et dilacter la foy catholique, nous la voulons perdre ; ilz estoient tous embrazés en ce qui estoit de l'honneur de Dieu et nous sommes froidz et morfondus »⁸⁸. En cas d'extrême nécessité, Génébrard appelle les ecclésiastiques à prendre les armes à la manière dont saint Bernard mena sa croisade⁸⁹, disposition militante qui entre en résonance avec les processions parisiennes de mai 1590 où l'on vit l'évêque de Senlis Guillaume Rose (prélat consécrateur de Génébrard), les Capucins et les Cordeliers marcher en armes⁹⁰.

Les conceptions théologico-politiques de René Benoist sont tout autres. L'invitation déjà évoquée à s'opposer à un prince hérétique doit se faire dans le strict respect de la hiérarchie sociale. Surtout Benoist se méfie des prêtres qui au lieu de prêcher la soumission et de s'inspirer de Jérémie (chapitre 26) tentent de soulever les foules « Telz sont plusieurs prebstres mesmes docteurs de nostre temps abuseurs sans conscience lesquels semblent avoir mangé le livre de l'Apocalypse l'ont trouvé bon au goust »⁹¹. La critique semble clairement viser les prédicateurs de la Ligue. De fait, dès 1589, Benoist s'inquiétait du désordre social et des conséquences de la désobéissance : en s'appuyant comme à son habitude sur l'autorité d'un prophète de l'Ancien Testament (Isaïe), il fustigeait « la desobeissance et rebellion des inferieurs et petits vers les superieurs et grands, chose tres dangereuse et qui fait et fera de plus en plus une tres perniciose confusion »⁹².

Benoist, comme Génébrard, n'en est pas moins convaincu que la disparition de l'hérésie mettra fin aux malheurs du temps. Mais les contours de son antiprotestantisme comme les solutions qu'il préconise pour mettre fin au schisme diffèrent sensiblement.

Lutter contre l'hérésie : les ressorts de l'antiprotestantisme

Génébrard est bien un « marteau des hérétiques » : la moindre subdivision des sermons est là pour montrer, directement ou indirectement, que les protestants ont perverti le message

⁸⁸ BnF, ms fr. 1058, fol. 77 v° (72 v°).

⁸⁹ BnF, ms fr. 1058, fol. 68 v° (63 v°) : « contre l'hérétique et l'infidèle saint Bernard fut député pour chef d'une armée ... mais il dit n'estre de besoing et qu'il ne le faut prendre qu'en necessité et guerre sacrée ». L'évocation de la croisade des Albigeois est courante au sein de l'arsenal polémique des catholiques zélés, voir L. Racault, « The polemical use of the albigensian crusade during the french wars of religion », *French History*, 1999, vol. 13, p. 261-279. Dès 1589, un pamphlet de Génébrard annonçait le désir du pape de lancer une croisade contre le Turc et les païens, cité par D. Crouzet, *Les guerriers de Dieu...*, t. II, p. 402.

⁹⁰ *Annales de la Sainte Eglise d'Aix [...] avec les dissertations historiques contre Mre Launoy docteur de Paris par Jean Scholastique Pitton, docteur en médecine ...*, Lyon, 1668, p. 241. Sur la procession parisienne de 1590, voir G. Chaix, « Idéal érémitique et réalités ligueuses dans la France d'Henri III », *Henri III et son temps. Actes du colloque international du centre de la Renaissance de Tours*, éd. R. Sauzet, Paris, 1992, p. 194-204.

⁹¹ Bibliothèque Méjanes d'Aix-en-Provence, ms 448 (473-R 605), fol. 328.

⁹² *Advertissement et conseil notable a la France touchant ses presentes extremes miseres et calamitez et la crainte de plus grandes si elle ne fait penitence retournant a son Dieu tout bon et misericordieux : Où elle est*

des Évangiles. Mais de quelle façon ? Bernard Dompnier a montré la cohérence interne, nourrie notamment de saint Augustin et de saint Cyprien, de l'antiprotestantisme des controversistes catholiques du XVII^e siècle : les hérésies apparaissent fréquemment comme des « idolâtries spirituelles » suscitées par Satan pour perdre les Chrétiens. Sur le plan doctrinal, le refus de prendre en compte la Tradition est mis sur le compte d'un individualisme niant les décisions du magistère tandis que le rigorisme dont font preuve sur le plan moral les réformés n'est qu'une façade pour cacher vices et dépravations⁹³. On retrouve certains segments de cette argumentation chez Génébrard et Benoist. Mais la formulation qu'ils en font varie sensiblement selon leur rapport à la Loi divine.

Dénoncer le joug pharisaïque

Génébrard assimile l'hérésie au judaïsme. Les protestants, en se polarisant sur le strict respect de la Loi divine, mépriseraient les traditions comme le faisaient les pharisiens « Donner au temple plustost qu'à ses parentz et proches heritiers : s'estoit la faute des Pharisiens afin qu'on donnat tout au temple affin qu'ilz en heussent la meilleure part. Dites moy donc pourquoy transgressez vous le commandement de Dieu pour voz traditions, d'ici les heretiques prennent occasion de se gaudir en rejectant les traditions de l'Eglise les appelantz *mandata hominum*⁹⁴ et disent que les leurs sont divines, mais sela est faux »⁹⁵.

Génébrard rappelle l'essence apostolique des traditions qu'il définit clairement : « Il faut noter que les théologiens appellent et approprient se nom de tradition par une doctrine qui n'est point escripte non quelle ne soit escripte mais quelle ne la esté par son autheur. Les traditions des juifs estoient superstitieuses, les nostres sont apostoliques et saintes. Icelles a rejecter, les nostres a garder »⁹⁶. Cette liaison est importante qui permet à l'auteur, en qualifiant la piété des pharisiens d'idolâtrie, de riposter aux critiques réformées qui précisément reprochaient à l'Église catholique d'entretenir des pratiques idolâtres⁹⁷. La prédication de Génébrard permet alors de vulgariser la polémique antiprotestante⁹⁸. Ainsi, c'est parce qu'ils nient la Tradition que les prêches de protestants « corrompent les parolles de Notre Seigneur en sa presence comme (ne) les corrompaient les heretiques en son absence ... ils les ont interpreté litteralement a la façon des corrupteurs de l'escriture »⁹⁹. Ce détournement du sens de l'écriture serait à l'origine de pratiques idolâtres « les idolâtries spirituelles et

advertie de sa maladie, de la cause et du remede d'icelle/ Par M.R. Benoist, docteur et lecteur du roy..., Paris, 1589, p. 25.

⁹³ B. Dompnier, *Le venin de l'hérésie. Images du protestantisme et combat catholique au XVII^e siècle*, Paris, 1985, pp. 55-87.

⁹⁴ Matthieu 15, 9 : « Sine causa autem colunt me, docentes doctrinas et mandata hominum » : c'est en vain qu'ils me rendent un culte car les doctrines qu'ils enseignent ne sont que préceptes d'hommes.

⁹⁵ BnF, ms fr. 1058, fol. 41 v^o (36 v^o).

⁹⁶ *Ibid.*

⁹⁷ B. Dompnier, *op. cit.*, p. 75.

⁹⁸ C'est précisément la particularité de la polémique catholique française de ne pas se limiter à « une théologie de cabinet », voir J. Solé, *Le débat entre protestants et catholiques français de 1598 à 1685*, Lille, 1985, t. I, p. 154.

⁹⁹ BnF, ms fr. 1058, fol. 71 v^o (66 v^o).

corporelles sont faictes ordinairement au jardin (des délices) les heretiques y font leur preches »¹⁰⁰.

Cette réduction de l'hérésie à l'idolâtrie est fort banale chez les polémistes catholiques à une nuance importante près : il n'y a pas, ou de façon très marginale, de discours de type apocalyptique chez Génébrard¹⁰¹. Certes ce dernier évoque longuement l'Apocalypse de saint Jean dans l'un de ses sermons. Il y rappelle que le retour glorieux du Christ (qui n'est pas annoncé ici comme imminent) sera « espouvantable aux meschantz et douce aux justes »¹⁰². Mais le but du sermon est surtout de convaincre les fidèles des moyens de faire leur salut. Certain de « la récompense offerte aux miséricordieux », Génébrard vante l'aumône active et la charité exemplaire d'un roi comme saint Louis. Le prédicateur défend donc un point essentiel de la sotériologie catholique : le salut par les œuvres : « La volonté n'est pas suffisante si l'œuvre ne s'ensuit *non est benevolla sed bene facere*. Les heretiques detestent les livres de saint Cyprien *de Helemosina* par se qu'ilz sont ennemis de l'aumosne »¹⁰³. D'autres différences doctrinales sont soulignées de façon identique¹⁰⁴.

Dans de nombreux domaines de la vie sociale et religieuse, Génébrard s'emploie à montrer cette proximité du protestantisme avec le judaïsme. Par là même, il dénonce la prétention des protestants à vouloir tout réformer en réduisant le religieux à la Loi « les heretiques qui veulent ouyr au consistoire toutes causes »¹⁰⁵. Cette position est extrêmement intéressante et va à l'encontre des théories sur la confessionnalisation qui font la part belle à la discipline des mœurs et considèrent qu'il aurait existé un puritanisme transconfessionnel¹⁰⁶.

Ainsi, dans le domaine de la liturgie, Génébrard souligne l'identité des protestants et des juifs : « Je dis secy a cause des heretiques qui veullent qu'on nous enterre comme bestes sans chant ni lumière ni prestres en quoi ils judaïsent car les ministres des juifz ni alloient point ... ilz y envoyaient des scribes pour faire l'office Levit. 28 »¹⁰⁷. Outre l'idolâtrie qu'il prête à ces derniers, ce que Génébrard reproche au respect strict de la Loi, dont se prévalent à ses yeux les protestants, c'est qu'il nourrit le sentiment d'élection d'une petite communauté. Aux antipodes, Génébrard place la foi en Christ au dessus de l'observance de la Loi mosaïque et reprend ainsi les grandes lignes de la théologie de saint Paul sur la justification de la foi

¹⁰⁰ *Ibid.*, fol. 66 v° (61 v°).

¹⁰¹ J. Solé, *op. cit.*, p. 211-213, observe qu'au début du XVII^e siècle l'ancien ligueur Jean Boucher faisait encore preuve d'un « totalitarisme prophétique » en prêchant la guerre sainte.

¹⁰² BnF, ms fr. 1058, fol. 15 v°.

¹⁰³ *Ibid.*, fol. 17 r°.

¹⁰⁴ BnF, ms fr. 1058, fol. 30 v (25 v°) : à propos de la parabole du mauvais riche et du pauvre Lazare « le sain d'Abraham que les calvinistes de peur de confesser le purgatoire disent qu'Abraham estoit au ciel ».

¹⁰⁵ BnF, ms fr. 1058, fol. 38 v° (33 v°).

¹⁰⁶ J. Bossy, « The Counter-Reformation and the People of Catholic Europe », *Past and Present*, n° 47, 1970, pp. 51-70 qui considère que la réforme tridentine aurait accentué l'individualisation des fidèles et de la discipline sociale. Ce point de vue est discuté par W. Reinhard, « La Contre-Réforme : une forme de modernisation ? Prolégomènes à une théorie du temps des confessions », *Papauté, confessions, modernité*, Paris, 1998, p. 160-161.

¹⁰⁷ BnF, ms fr. 1058, fol. 56 v° (51 v°).

sans les œuvres de la Loi¹⁰⁸. En cohérence, Génébrard condamne fermement le dogme de la prédestination des calvinistes qui « disent que jamais les esleuz et predestines ne pourront tumber »¹⁰⁹.

Nous avons là l'un des fondements de l'intransigeance religieuse de Génébrard qui le conduit à rejeter toute forme de compromis religieux avec les protestants : « les heretiques ne sont nos freres ni en foy ny en charité »¹¹⁰. Certes le prédicateur, amateur de paix et de justice, aspire à une société bannissant la violence car l'avis « de Nostre Seigneur est de se reconcilier ensemble et parlementer les uns les autres car bien souvent faute de s'entrevoyr on procedde avec passions et puis avec injures qui est pire et le principal defaut et de fait sest advis seroit tres expediant aux François »¹¹¹. Mais le rétablissement d'une justice terrestre garante de paix n'est envisageable qu'à condition que « le juge soit notre frere s'est a dire chrestien et catholique et non heretique affin donc que notre seigneur remedia a ceste maladie de laquelle la France est infectée »¹¹².

L'exclusivisme catholique de René Benoist n'était pas moins fort mais répondait à une autre logique opposable à celle de Génébrard.

Le respect de la Loi pour réformer les mœurs et mettre fin au schisme

A première vue l'antiprottestantisme de René Benoist, naturellement présent dans toute son abondante production imprimée, est d'une grande banalité : « En quoy Satan qui ioue son jeu de menteur, pipeur et trompeur en ce bas monde, sçaichant que l'homme ici s'arreste ordinairement aux choses externes corporelles et visibles, desirant sous pretexte de religion et de Dieu l'en separer et priver en tout, ou en partie »¹¹³. Le curé de Saint-Eustache n'est pas très éloigné d'un catholique intransigeant du début du XVII^e siècle comme Florimond de Raemonnd qui considère les protestants comme des hérétiques idolâtres et séducteurs sous l'emprise du diable¹¹⁴. Satan est du reste convoqué régulièrement dès lors qu'il s'agit de fournir une explication aux drames vécus par les contemporains. Ainsi pour expliquer l'assassinat des Guise, sans user de paroles outrageantes à l'égard d'Henri III, Benoist se contente de désigner « Satan, auteur de toute division »¹¹⁵.

¹⁰⁸ James D. G. Dunn, *The Theology of Paul the Apostle*, Londres-NewYork, 2003, pp. 354-366.

¹⁰⁹ BnF, ms fr. 1058, fol. 65 r° (60 r°).

¹¹⁰ *Ibid.*, fol. 39 v° (34 v°).

¹¹¹ *Ibid.*, fol. 38 v° (33 v°).

¹¹² *Ibid.*, fol. 38 v° (33 v°).

¹¹³ *Catechisme comprenant en peu de paroles la raison, doctrine et signification des principales ceremonies de la procession du jour des rameaux ou est monstrée l'impiété et ignorance des haeretiques de ce temps et principalement des calvinistes apertement abusez et obscurcis en la vraye Religion et pure profession d'icelle par M N. M. Rene Benoist, docteur en theologie et curé de Saint-Eustache de Paris*, Paris, 1577, p. aii.

¹¹⁴ Sur le caractère diabolique de l'hérésie chez les polémistes catholiques, voir B. Dompnier, *op. cit.*, pp. 65-70.

¹¹⁵ *Oraison funèbre du duc de Guise et de son frère le cardinal* éditée par M. Le Roux de Lincy, *Histoire de l'Église et de la paroisse de Saint-Eustache*, Paris, 1850, p. 36-37 : « Ainsi la cause vient principalement de la part du diable. Tousjours le diable, *homicida ab initio*, dit saint Jean, c. VIII, ne demande que la ruine des bons. *Invidia diaboli mors intravit in mundum*. Et en passant, la mort de l'Ecclesiastique signifie toute *punitium*, toute mechanceté. Le diable est si meschant que incontinent qu'il voit quelque personnage qui lui fait quelque

Mais l'antiprotestantisme et la disparition de l'hérésie ne sont pas une fin en soi pour Benoist. Maniant toujours le ton prophétique qui le caractérise, il n'a de cesse de rappeler que c'est le non respect de la Loi divine par les hommes qui est responsable des fléaux qui les accablent. Ainsi, face aux critiques protestantes à l'égard de la liturgie catholique, il avait pris dès 1577 la défense de la cérémonie des rameaux : « Soit pour exemple que en ce siecle extremement debordé, ayant corrompu les mœurs es vrayes catholiques, comme aussi les saintes Bibles, il a fait que les siens ont eu une merveilleuse apparence de bonté, zele et pieté destestant par paroles ... les blasphemes, les dissolutions, les charnalitez et adulteres, desirant la reformation de tous dereglements ... et criant apres la divulgation des saintes bibles et frequence des predications afin que il provocquast par telle ruse les simples catholiques a vouloir tout le contraire pour ne consentir en rien du tout avec les haereticques »¹¹⁶.

Toutefois, le strict respect des rituels n'est pas suffisant s'il ne s'accompagne d'une piété intérieure conforme aux préceptes moraux du Christ et d'une conversion de vie « Car celui qui pense mal, qui parle mal, et qui fait mal, s'il ne se veut changer et corriger quant il se signe, son péché n'est diminué ny augmenté, car plusieurs allant desrober ou paillarder, s'ils viennent a chopper, ils se seignent et toutes-fois ilz ne se retirent pas de leur meschante action et les miserables ne sçavent pas qu'ils enferment plus en eux les diables qu'ils ne les chassent : mais cestuy-là qui par l'ayde de Dieu repousse de soy les vices et pechés, et pareillement s'efforce de pescher et faire ce qu'est bon, il appose iustement le signe de la Croix a sa bouche par ce qu'il s'efforce de faire les œuvres qui meritent le signe de Jesus Christ »¹¹⁷.

Pour Benoist l'homme doit « cooperer à la grace de Dieu en l'observation d'icelle loy »¹¹⁸. Dans ses *advertissements* publiés pendant la Ligue, il rappelle comment à ses yeux les nations non respectueuses de la Loi et des commandements de Dieu finissent par abandonner la religion chrétienne elle-même¹¹⁹. L'obéissance à la Loi divine va de pair avec le maintien d'une hiérarchie sociale au sein de laquelle les fidèles doivent d'abord obéir aux prêtres. Benoist adjoint d'ailleurs à son *Traité de la prédication* une édition du Décalogue¹²⁰. Or ce dernier n'était pas seulement un support de la catéchèse mais aussi un outil de

nuisance, il enrage. S'il y a quelque predicateur qui refute l'heresie, il luy en veut. Pour ceste cause, il en a mesme voleu a Nostre-Seigneur Jesus-Christ. Satan, auteur de toute division, voit que ce bon prince, par sa prudence, vigilance et diligence, faisoit l'union des bonnes villes pour conserver la religion. Il a pensé d'en avoir la raison et de trouver des gens pour le faire mourir. C'est doncques par l'envie du diable que ce fait est advenu ».

¹¹⁶ *Ibid.*, p. aiii.

¹¹⁷ *Trois sermons de S. Augustin non moins doctes que utiles en ce temps ; les deux premiers tarictant du nom et devoir du chrestien et l'autre est la nécessité de payer les dismes, auxquels il est enseigné que ceux qui adherent aux magies, sorcelleries, superstitions et infestations diaboliques, pour neant sont chrestiens et abusent de leur foy, traduits en françois par René Benoist, docteur et lecteur du roy en théologie et curé de saint Eustache*, Paris, 1579, p. aii. Bibliothèque Méjanes d'Aix-en-Provence : D 86 70.

¹¹⁸ *Advertissement et conseil notable à la France touchant ses presentes extremes miseres et calamitez et la crainte de plus grandes si elle ne fait penitence ...*, Paris, 1589, p. 25.

¹¹⁹ *Troisiesme advissement à la France et principalement à la cour et à la grande ville de Paris justement divinement punies*, Paris, 1591, rééd. 1594, p. 13.

légitimation du prestige et du rôle social des clercs¹²¹. On comprend donc l'insistance du prédicateur à lier l'obéissance aux prêtres à l'obtention de la paix « ceux qui demeurent en l'union des pasteurs hiérarchiques demeurent en l'union de la protection de Dieu éternel »¹²². Le respect de la hiérarchie cléricale est donc une condition du salut des communautés puisque « la bénédiction de Dieu est donnée à ceux qui demeurent et habitent où sont les vrais pasteurs et ministres de la parole divine ». A l'inverse « Ceux qui n'obéissent aux pasteurs de l'Eglise sont précurseurs et ministres de l'antechrist »¹²³.

Proximité ou éloignement de l'immanentisme catholique ?

Le thème de la lutte contre l'hérésie nous a permis de dégager une différence fondamentale dans le rapport que Benoist et Génébrard entretenaient à la Loi. Pour le premier c'est bien le non respect de la Loi et de l'ordre social qu'elle supporte qui est à l'origine des malheurs du temps. Au contraire, le second considérait que l'obsession de la Loi des calvinistes conduisait au judaïsme ou à l'idolâtrie. De cette différence semble aussi découler l'acceptation ou le rejet de certaines formes extériorisées de la foi catholique.

Une piété encore enchantée

La facture narrative des sermons de Génébrard, déjà évoquée, est au service d'une piété enchantée qui ne renie pas le merveilleux médiéval et la *Légende dorée* de Jacques de Voragine. A cette piété populaire « les simples sont les plus dévôts », Génébrard oppose une fois de plus les pharisiens et les protestants : « Les huguenotz calomnient se miracle a la façon des scribes et des pharisiens et disent que le diable fait semblant de partir hors des corps par les exorcismes des papistes et que nous faisons le signe de la croix que nous chassons les mousches »¹²⁴.

Génébrard, traducteur en français des *Antiquités judaïques* de Flavius Josèphe, sait rendre vivante l'histoire sainte dont il dépeint avec force détails les lieux et les protagonistes¹²⁵. Le prédicateur souligne avec affection le rôle des simples gens, des pauvres et des femmes qui suivirent le Christ allant jusqu'à affirmer « Il est probable par ce que les femmes ont suivi Notre Seigneur avec plus de devotion que les hommes »¹²⁶. De façon assez banale pour un

¹²⁰ *Traité de la prédication et ouye de la parole de Dieu [...] le tout pris du livre et tome des opuscules français de M. René Benoist [...]*, Paris, chez Guillaume de la Nouë, 1582, Bibliothèque municipale de Senlis : 606 12 6201 BEN/TRA.

¹²¹ Voir O. Christin, *Les yeux pour le croire. Les dix commandements en images, XV^e-XVII^e siècle*, Paris, 2003, p. 106.

¹²² *Traité de la prédication...*, 5^e point du catéchisme.

¹²³ *Ibid.*, 9^e point du catéchisme.

¹²⁴ BnF, ms fr. 1058, fol. 35 v^o (30 v^o) : à propos du miracle opéré par Jésus en délivrant du diable un possédé (Matth. 12, 22-31).

¹²⁵ *Ibid.*, fol. 71 v^o (66 v^o). Alors qu'il dresse le portrait de Ponce Pilate, Génébrard fournit une longue digression évoquant les successeurs et les prédécesseurs du procureur de Judée. Le ms lat. 3300 de la BnF, fol.99, contient un plan de la Palestine de la main de Génébrard qui s'était imprégné de la topographie historique de la Terre sainte en publiant l'*Histoire de Flavius Josèphe mise en français par Gilbert Genebrard*, Paris, 1579.

¹²⁶ BnF, ms fr. 1058, fol. 46 v^o (41 v^o).

prédicateur catholique, la sainteté est aussi un idéal de vie : « C'est de quoy nous devons faire les histoires de ces vies de saints personnages, de nous conformer a leurs vertus et exemple selon ce en quoy ils ont excellé »¹²⁷. Ardent défenseur de la communion des saints, Génébrard ne semble pourtant pas partager le rêve millénariste du règne de saints que l'on prête aux ligueurs.

Le désir de sainteté existe aussi chez Benoist qui est l'éditeur en 1577 d'une monumentale *Histoire de la vie des saints*¹²⁸. Toutefois, ce dernier ouvrage est surtout orienté vers la défense de la hiérarchie ecclésiastique par la succession apostolique (insistance sur les saints évangélistes). De fait, rien dans les sermons de Benoist ne semble se rattacher au merveilleux médiéval et au légendaire des saints.

En dernier lieu, le récit de la vie et Passion du Christ est construit chez Génébrard avec le souci de renforcer la pratique sacramentelle. Dans une perspective de catéchèse et de controverse avec les protestants, Génébrard rappelle les vertus de la pénitence (préparée par la confession auriculaire et l'absolution) et bien sûr de l'eucharistie¹²⁹. La méthode employée consiste à prouver l'ancrage de ces pratiques sacramentelles dans les temps apostoliques¹³⁰. Benoist est tout aussi attaché à l'intensification et à la défense des pratiques sacramentelles mais dans une approche bien différente de la piété et de la liturgie eucharistique.

Deux approches différenciées de la liturgie eucharistique ?

Th. Wanegffelen a bien montré comment dès 1573, René Benoist défendait avec ardeur la piété eucharistique (avec croyance en la présence réelle corporelle et adoration de l'hostie) dans la publication *De l'eucharistie et de son adoration*. L'ouvrage insistait notamment sur « la contemplation de la croix suffisante pour laver le fidèle qui va communier »¹³¹. Mais en 1586, Benoist ne met plus en avant la présence réelle et se concentre sur « la croix et Passion du Christ »¹³².

Cette piété s'accompagne d'un rejet pour toutes les cérémonies extérieures nouvelles et en particulier la paraliturgie eucharistique. Ainsi René Benoist s'opposa farouchement à la confrérie de la Passion et aux prières des Quarante-Heures. Il considérait ces dernières,

¹²⁷ BnF, ms lat. 3300, fol. 2 r^o.

¹²⁸ *Histoire de la vie, mort, passion et miracle des saints, desquels principalement l'Eglise catholique fait feste par Jacques Tigeou*, Paris, Nicolas Chesneau, 1579-1580, 3 vol. E. Pasquier, *op. cit.*, p. 141.

¹²⁹ K. Jackson Lualdi, « A body of beliefs and bealievors : sacramental confession and parish worship in Reformation France », *Penitence in The Age of Reformations*, ed. K. Jackson Lualdi and A. T. Thayer, Ashgate, Burlington, 2000, pp. 146, a montré la place privilégiée du prône dans le *Traité de la liturgie* de Génébrard. Le théologien catholique accordait une grande importance à ce moment de vulgarisation des fondements de la foi chrétienne qui permettait d'encourager la pratique sacramentelle et de renforcer la communauté paroissiale.

¹³⁰ Ainsi le dimanche *in albis* : « C'est a nous maintenant a faire nostre profit de ses 2 sacrementz que Jesus Christ a institué et aussy de tous les autres qui sont comme les vaisseaux ou canalx par lesquelz le grace de Dieu decoule et se respand dans les ames. C'est a nous dis-je d'ambrasser la penitence », BnF, ms fr. 1058, fol. 105 r^o (100 r^o) :

¹³¹ Th. Wanegffelen, *Ni Rome ni Genève. Des fidèles entre deux chaires en France au XVIe siècle*, Paris, 1997, p. 192.

¹³² *Ibid.*

introduites par les Jésuites à Paris en 1574, comme des « superstitions »¹³³. De la même façon, Benoist accueille avec beaucoup de réticences les processions blanches de l'hiver 1589 au point que ses paroissiens de Saint-Eustache vinrent le sortir brutalement de son lit, le contraignant à participer aux cortèges nocturnes¹³⁴. Benoist ne retrouvait pas dans la scénographie pénitente des processions la dignité et l'ordre ecclésiastique qu'il souhaitait par ailleurs dans les cérémonies extérieures¹³⁵.

Or, précisément, Génébrard dans son *Traité de la liturgie* défend les cérémonies extérieures qui soulignent le caractère sacrificiel de la messe et fustige ceux qui les dénigrent : « En fin que quand quelque devotion nouvelle se presente, elle n'est tousiours a contenter ains recevable ou pour le moins qu'il la faut tolerer et n'estre si severe ne si rigide que ce benest et sot Hilaire. Ce que je dis en passant, à cause de certains fole et acariatres, qui s'aygrissent contre les confréries, processions en chemise et nuds pieds, cantiques qui s'y font par les paroissiens, tant grand que petits, de l'un et l'autre sexe, et telles devotions populaires et extraordinaires, lesquelles toutefois sont saintes et louables exercices de Religion et ont fondement dans l'Escriture et livre des anciens docteurs de l'Eglise »¹³⁶.

Compte tenu de la notoriété des prises de positions publiques de Benoist à Paris, on devine que c'est le curé de Saint-Eustache que vise Génébrard en évoquant « certains fole et acariatres, qui s'aygrissent contre les confréries, processions en chemise et nuds pieds ». C'est que pour Génébrard les fidèles pouvaient agir et participer à la (para)liturgie eucharistique. Celle-là était le plus sûr moyen de réunir la communauté, de mettre fin aux divisions et de restaurer la paix : le Christ « nous a reconciliés a Dieu son pere et avec plus grand abondance car une seule goutte de son sang suffisoit pour notre redemption combien que les calvinistes le nient disant qu'il sentit les peines des damnés pour suffisamment satisfaire a la justice divine se qui est blaspheme car une seule goutte de son precieux sang suffisoit pour nous sauver »¹³⁷. C'est sur ce constat que s'achèvent les sermons de carême de Génébrard, le prédicateur légitimant une « piété sanglante », que n'auraient pas reniée les hommes de la fin du Moyen Âge¹³⁸, reposant davantage sur la participation communautaire à la liturgie que sur l'oraison intérieure pour atteindre. N'était-ce pas là le sens de la sainte Union mystique des Ligueurs ?

L'étude comparée de Génébrard et Benoist reste à approfondir. Il semble néanmoins ressortir avec force que le premier, tout absorbé à raconter la vie et Passion du Christ, s'attachait à la puissance du texte évangélique pour en tirer les enseignements nécessaires à la conversion qu'impose le temps du carême. Il rêvait d'un ordre ancien qui ramènerait l'Église

¹³³ E. Pasquier, *op. cit.*, p. 143-144.

¹³⁴ *Registre-Journal de Henri III, t. VI (1588-1589)*, éd. M. Lazare et G. Schrenk, Genève, 2003, p. 145.

¹³⁵ René Benoist, *Traicté des processions des chrestiens auquel il est discoursu pourquoi la croix y est eslevée et portée...*, Paris, 1589, BnF, D 25713, première édition en 1568.

¹³⁶ *Traicté de la liturgie ou S. messe selon l'usage et forme des apostres...*, p. 126.

¹³⁷ BnF, ms fr. 1058, fol. 74 r° (69 r°).

¹³⁸ J. Chiffolleau, « La religion flamboyante » in *Histoire de la France religieuse*, dir. J. Le Goff et R. Rémond, Paris, 1988, p. 135.

au temps de sa splendeur, non inféodée à l'État, incarnation d'un royaume sacerdotal qui ne semblait guère compatible avec les conceptions monarchiques des catholiques royaux et des Politiques. René Benoist semblait davantage s'appuyer sur les maux de son temps et utiliser cette matière pour prêcher en prophète, en nouveau Jérémie, incitant grands et petits à changer de mœurs. En corollaire, avant même d'appeler à la conversion des cœurs il invitait au respect de l'ordre social et en particulier de la hiérarchie ecclésiastique.

Si les deux hommes avaient dû composer un sermon sur le thème de la maxime « une foi, une loi, un roi » ils n'auraient peut-être pas mis les termes dans le même ordre. Pour Génébrard la foi est avant la Loi « nous devons connaître par foi et par grâce pour supplanter nos péchés », tandis que toute l'œuvre de Benoist semble s'ordonner dans le respect de la Loi qui suppose l'obéissance. De ce point de vue, René Benoist, grand défenseur de la médiation cléricale, est convaincu que le rôle, pour tout dire le charisme, du prédicateur doit renforcer l'institution ecclésiastique.

Enfin, si l'on s'en tient aux sermons prêchés par les deux hommes, le Paris ligueur qui transparait ici semble bien différent de la Florence de Savonarole. On a davantage affaire à des prédications du salut qu'à des prédications du malheur évoluant vers l'apocalyptique. Certes, rien ne prouve que les deux hommes soient représentatifs de l'ensemble des prédicateurs parisiens¹³⁹. Pour Génébrard « le port tant désiré du salut » n'était pas l'attente inquiète de la nouvelle Jérusalem. On pourrait même saisir chez notre prédicateur ligueur une eschatologie évoluant par moment en mystique, notamment lorsqu'il justifie l'isolement du Christ dans le jardin de Gethsemani : « Il se retiroit en se lieu qui estoit un jet de pierre de Jetsemani pour se mettre en repos et vaquer en la contemplation car selon Aristote pour bien philosopher il ne faut estre parmi le peuple»¹⁴⁰.

N'est-ce pas finalement dans le renforcement de la médiation cléricale et de l'obéissance sociale (au cœur de la prédication de René Benoist) et dans la promotion d'un christocentrisme qui réconcilie piété intérieure et dévotions eucharistiques extériorisées (au cœur de la prédication de Génébrard) qu'il faut saisir la dynamique du catholicisme dévot du XVII^e siècle ?

LA PÉRIODE DES GUERRES DE RELIGION : HISTORIOGRAPHIE ET HISTOIRE DES IDÉES POLITIQUES, Colloque de Paris, 7-8 avril 2006, DIR. I. Bouvignies, F. Gabriel et M. Penzi, Lyon, ENS Éditions, à paraître.

¹³⁹ Par ailleurs, le contexte de 1591-1592 était sans doute moins propice à des prédications anxigènes que celui des années 1589-1590.

¹⁴⁰ BnF, ms fr. 1058, fol. 65 v° (60 v°). Il est vrai que Génébrard est un ancien moine qui connaît bien les œuvres d'Origène pour les avoir éditées : *Gilbert Génébrard, Origenis adamantii operum pars secunda*, Paris, Pierre Lhuillier, 1572.